

Réunion du Conseil Municipal

du 2 février 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 2 février 2022 à 19h30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

Ordre du jour :

- 1 Dossiers D.E.T.R. (atelier municipal et salle des associations)
- 2 Repas des aînés
- 3 Divers : lotissement du Moulin Ferrare, aménagement route de Lépaud, D.I.C.R.I.M., S.D.E.C., CREUSALIS, bassins, lettre presbytère, broyeur.
- 4 Questions diverses

Présents : MM. Didier GIRAUD, Jérémy GORSSE, Serge SAINTIGNY, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Maria DUSSAT, Nadine GAUSSE, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Absents excusés : Mme Muriel BOUCHARD qui a donné pouvoir à Mme Cécile CREUZON, M. Claude STEINER, M. Olivier NORE

Secrétaire de séance : Mme Maria DUSSAT.

Le procès-verbal du 22 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1) Dossiers D.E.T.R. :

➤ Atelier municipal : l'architecte B. BAUDOIN a été recruté et a établi une estimation des travaux.. Les plans sont disponibles à la mairie. Les employés communaux ont été consultés. Le bâtiment ferait 504 m² avec 7 travées de 6 m de long sur 12 m de large.

Total général estimatif : 646 300 € H.T.

La subvention D.E.T.R. sollicitée s'élève à 258 520 € (40 %).

La présentation de ce dossier à la subvention D.E.T.R. est acceptée à l'unanimité.

De plus, Madame le Maire fait part au Conseil d'une 2nde subvention possible (C2RTE) sur ce dossier.

Monsieur Nicolas BESSON arrive

➤ Salle des associations : madame le Maire précise que des devis ont été établis pour la rénovation de la toiture, le changement des fenêtres et la rénovation d'un logement pour l'envoi de la demande de subvention D.E.T.R. Devis estimatifs : 164 000 €.

Il s'en suit une discussion autour du prix de réfection de la toiture et des prestations sur l'isolation.

Madame le Maire précise que quatre entreprises ont été contactées, seules deux ont répondu.

A la question ne faudrait-il pas intégrer le second logement actuellement mis à disposition des Restos du Cœur dans ce projet, le Conseil Municipal répond favorablement.

La présentation de ce dossier à la demande de subvention D.E.T.R. est approuvée à l'unanimité.

Madame le Maire précise que ce dossier pourrait aussi faire l'objet d'une demande de C2RTE (10% de subvention).

La commission des travaux se réunira lundi 7 février 2022 à 14H00.

2) Repas des aînés :

La situation sanitaire ne permet pas d'organiser le traditionnel repas de janvier à la salle des fêtes.

Madame le Maire propose, à la place, un repas à emporter d'un montant de 25 € le samedi 5 mars à midi. Les trois restaurateurs de Chambon ont été contactés, seul le restaurant Le Bistrot d'Autrefois a répondu favorablement, la réponse de la Cave du Broc est lue à l'assemblée. Chaque aîné pourra choisir entre un repas à emporter et un bon d'achat à Intermarché de 25,00 €. Les personnes concernées recevront un courrier explicatif puis devront venir en mairie retirer un bon en fonction de leur choix.

3) Divers :

➤ Lotissement du Moulin Ferrare : les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 9H30. Mrs. Didier GIRAUD et Claude TOURAND suivent l'avancée des travaux qui sont conformes aux prévisions.

Les containers poubelles et vêtements devront être déplacés Le nouvel emplacement sera étudié avec le responsable des ordures ménagères de la Communauté de Communes.

Madame Le Maire présente un panneau (1 m X 1,20 m) pour promouvoir la vente des parcelles. L'entreprise Atelier Communique a établi un devis pour six panneaux. Un panneau serait posé à chaque entrée de Chambon.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette commande.

➤ Route de Lépaud : le Conseil Départemental a programmé la réfection de cette chaussée du pont Route de Guéret au panneau de Chambon Route de Lépaud. La commune souhaite profiter de ce chantier pour revoir les réseaux dans la zone allant de la rue des Remparts à la Rue des Tanneries. Une réunion a eu lieu en mairie en présence de Axione (fibre), Lyonnaise des Eaux, SIVOM, SDEC, Département. Le problème est de coordonner toutes ces interventions et de prévoir la déviation car la route sera fermée pendant trois semaines, de préférence pendant les vacances scolaires.

M. Claude TOURAND prend en charge l'organisation de la déviation en accord avec les services du Département.

➤ DICRIM : le **D**ossier d'**I**nformation **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs est un document obligatoire. M. Didier GIRAUD et Mme Maria DUSSAT ont assisté à une réunion organisée par la D.D.T. sur les risques majeurs. Le dossier spécifique pour notre commune a été travaillé et renvoyé au service qui l'a validé. Il est maintenant disponible en mairie et sur le site internet de la préfecture. Un résumé sera inséré dans le bulletin municipal.

Par rapport au P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques Inondations) de la commune, un plan communal de sauvegarde est obligatoire. Il a été établi par Marie-Thérèse PIERRON depuis quelques années et est revu tous les deux ans. Il est également consultable à la mairie.

➤ SDEC : la commune doit se positionner pour les futurs enfouissements des lignes électriques à compter de 2025. Après repérage, le SDEC propose une liste de rues du bourg. (Financement à hauteur de 20%).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ces secteurs auprès du SDEC.

Pour information, le quartier « Vieille Route de Budelière/Fort de la Motte » est inscrit pour 2024.

➤ CREUSALIS (Office HLM de la Creuse) : madame le Maire et les adjoints ont rencontré M. SUCHET, Directeur de Creusalis. Dans la nouvelle proposition, il est toujours prévu la construction de cinq maisons, mais plus petites (T2 et T3) sur la parcelle nord, au pied de la route de Gouzon. Un maître d'œuvre va être recruté et la construction est prévue pour 2023.

Monsieur SUCHET propose une rétrocession à la commune de la parcelle sud. La rétrocession de la route a déjà été validée par Creusalis et la commune.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour la construction de cinq maisons par Creusalis ainsi que pour la rétrocession de la parcelle vacante. Les conditions seront examinées plus tard.

➤ Bassins : le bassin miroir (6.60 x 9.30 m) accueillera un échiquier. Sa composition est de 8 x 8 = 64 dalles noires et blanches. La dimension standard des dalles étant de 50 cm, l'échiquier mesurera 50 cm x 8 dalles = 4m de côté. Les pions sont stockés dans le grenier de CAP Chambon. Madame le

Maire a adressé un courrier à madame LORIOUX dont le mari était le Président du club d'échecs, elle est ravie et autorise cette action.

Le bassin du milieu : la proposition est de le rendre indépendant des deux autres bassins et de le mettre en eau avec des jets d'eau. L'entreprise EUROVIA va faire des propositions techniques et financières. Bassin le plus profond : ce sera un bassin planté. M. Claude TOURAND appelle régulièrement ARRO Limousin sans réponse pour le moment.

➤ Lettre pour le Presbytère : Madame le Maire donne lecture d'un courrier qu'elle a adressé au Père Padilla. La mairie souhaite être informée de l'avenir de ce bâtiment.

➤ Broyeur : âgé de 20 ans, il est à nouveau en panne. Le devis de réparation s'élève à 4 431,34 € chez l'entreprise MICARD à Chambon. Un broyeur neuf coûte environ 28 000 € TTC. Actuellement, l'entreprise MICARD peut en avoir un en juin, il propose d'en prêter un jusque-là. Il faut donc une décision rapide pour un achat.

M. Claude TOURAND fait remarquer que ce broyeur a été réparé plusieurs fois pour la même panne. M. Nicolas BESSON propose d'aller voir cette entreprise pour avoir des renseignements.

4) Questions diverses :

➤ Courrier de l'entreprise MICARD pour l'achat d'une bande de terrain sur le boulodrome d'une largeur de 40 m et d'une longueur de 65 m le long de son terrain. M. PERROT, responsable de cette entreprise, propose un prix de 5 € le m². Une discussion s'engage sur le devenir de la totalité du terrain « boulodrome » (coléoptère, bâtiment communal, terrain de boules). La réponse à M. PERROT est différée.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de construire le bâtiment de la garderie dit « coléoptère » sur cette parcelle en lieu et place du boulodrome.

➤ Site internet : la commission se réunira lundi 14 février 2022.

➤ Le Président de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) demande si les employés municipaux pourraient entretenir le terrain dit « champ de la pêche » trois fois par an. Le Conseil accepte à l'unanimité.

➤ CAP Chambon : Il y a eu une réunion le 27 janvier à la salle des fêtes pour le devenir de l'organisation de la brocante et du marché du terroir. Il y en a une autre le jeudi 3 février. Madame le Maire se demande si la commune ne devrait pas reprendre la brocante.

➤ Campagne de stérilisation des chats : la commune ne peut rentrer dans le processus avec l'association « 30 millions d'amis » car l'identification des chats par tatouage à la pince pratiquée le cabinet vétérinaire ne convient pas à l'association. Actuellement, quatre chats ont été stérilisés avec le concours de quelques bénévoles que la mairie remercie. Les tarifs d'interventions de stérilisation ont été négociés.

➤ Les plants du parterre Route d'Evau Les Bains sont en commande.

➤ Pompiers de Chambon : un courrier a été adressé à la mairie demandant que l'employé communal qui remplacera Gérard BOURDUT au 1^{er} juillet 2022 soit pompier à Chambon. Madame Le Maire précise que cela ne peut être obligatoire mais conseillé.

La séance est levée à 22 H 30